

Règlement du Jeu

Art1.1 : Jeu gratuit sans obligation d'achat organisé par l'Office du Tourisme de DECAZEVILLE intitulé « Jeu de la Saint Valentin »

Art.2 : Les participants doivent remplir un bon de participation comportant les noms et prénoms du couple ou des conjoints, leur adresse, leur numéro de téléphone (obligatoire), cocher la case correspondant à leur tranche d'âge et déposer ce dernier dans l'urne située soit chez les fleuristes soit à l'Office du Tourisme.

Art.3 : Il sera accepté qu'un bulletin de participation par couple

Art 4 : Ce jeu est ouvert à toute personne majeure, capable, résidant en France

Art.5 : Le personnel de l'Office du Tourisme de Decazeville et leurs familles ne sont pas admis à participer au jeu

Art .6 : Ce jeu se déroulera du 29 janvier au 23 février 2008

Art.7 : Le tirage au sort aura lieu à l'Office de Tourisme de DECAZEVILLE le 25 février 2008 en fin de journée en présence d'un huissier de justice

Les gagnants seront informés par téléphone et se verront remettre un lot le 5 mars 2008 à 19 heures, à l'Office de Tourisme de DECAZEVILLE.

Art.8: Les lots à gagner sont :

- 1er couple : UN VOYAGE

5 jours en Provence en Octobre 2008 (pension complète, frais de voyage compris, départ de la région), voyage d'une valeur de 690 €

- Du 2ème au 11ème couple :

2 places de restaurant; 1 bouquet de fleur; 1 bijou ,1 parfum ou une boîte de chocolat;1 bouteille de vin; 2 entrées en discothèque, 2 entrées au cinéma.

Art .9 : Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la parts des clients, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf dans le cadre de la garantie des matériels qui en bénéficient.

Art .10 : Les participants autorisent, s'il deviennent gagnants, la publication de leurs nom et adresses.

At1.11: L'Office de Tourisme ne saurait être tenu responsable si par suite de force majeure où d'événement indépendant de sa volonté, le jeu devait être annulé, écourté, modifié ou reporté.

Art1.12 : La simple participation à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière de ce règlement

Art1.13 : Le règlement complet du jeu a été déposé chez Maître Jérôme Arnal, Huissier de Justice, 30 Esplanade Jean Jaurès à 12300 DECAZEVILLE et sera affiché dans les locaux de l'Office de Tourisme.

Art .14: Le règlement de ce jeu pourra être communiqué à toutes personne qui en fait la demande auprès de l'Office de Tourisme et conformément aux dispositions de la Loi n°89-421 du 26 juin 1989

Noms et prénoms du couple ou des conjoints : _____

Adresse : _____

Téléphone (indispensable) : _____

de 18 à 30 ans de 30 à 50 ans plus de 50 ans

Du 29 janvier au 23 Février 2008

Proposé par

L'Office de Tourisme de Decazeville



**Vous avez plus de 18 ans?
Venez participer au grand jeu
de la Saint-Valentin**

JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT

GAGNEZ DE NOMBREUX LOTS !!!

En partenariat avec les commerçants et restaurateurs - I.P.N.S